BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET	Date : 7 avril 2022

INTITULE DE L'ACTION : Le Banquet des Cheminées

DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)		Autofinancement	
		Recettes bar	247,8
		Recettes repas	645,6
Frais de transport (2)		(4)	
La barque (théâtre&musique)	264		
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3) *(à détailler)*		Autres financements *(à préciser)*	
Honoraires Éthique et Toc (catering/repas)	1200	Département du Nord	600
Honoraires la barque (théâtre&musique)	800		
Honoraires La Cahute Production (musique)	729,4		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	**1500**
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	1350	Bénévolat	1350
Mise à disposition gratuite de biens	1500	Mise à disposition gratuite de biens	1500
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	**5843,4**		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	5843,4	**TOTAL**	5843,4

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,…)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.